



Le Plessis-Tréville
Val de Marne

2021-043 - COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2020

RAPPORT DE PRÉSENTATION

La vue d'ensemble du compte administratif permet d'appréhender l'exécution du budget de l'exercice par grandes masses financières (dépenses, recettes), par section ainsi que l'ensemble des crédits reportés de l'exercice antérieur.

Exécution du budget

		Dépenses	Recettes
Réalizations de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	22 965 812,06	26 519 543,83
	Section d'investissement	6 789 408,33	3 400 140,15
		+	+
Reports de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement (002)	0,00	2 000 000,00
	Report en section d'investissement (001)	0,00	6 034 540,62
		=	=
Total (réalisations+reports)		29 755 220,39	37 954 224,60

Le résultat de clôture de l'exercice 2020 s'élève à **8 199 004,21 €**.

Ce résultat ne tient pas compte des restes à réaliser de la section d'investissement qui correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent (telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements) et aux recettes dont certaines n'ont pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

		Dépenses	Recettes
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section de fonctionnement	0,00	0,00
	Section d'investissement	1 677 220,91	638 911,00
	Total des restes à réaliser à reporter en 2021	1 677 220,91	638 911,00
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	22 965 812,06	28 519 543,83
	Section d'investissement	8 466 629,24	10 073 591,77
	Total cumulé	31 432 441,30	38 593 135,60

Le résultat cumulé de l'exercice s'élève donc à **7 160 694,30 €**.

Les taux de réalisation des opérations réelles restes à réaliser compris par section en 2020 sont les suivants :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Recettes	137,81 %	104,61 %
Dépenses	88,12 %	94,13 %

En section de fonctionnement :

- en dépenses

011 Charges à caractères général : 86,86 %

012 Charges de personnel : 95,09 %

014 Atténuations de produits : 69,95 %

66 Charges financières : 86,53 %

67 Charges exceptionnelles : 95,19 %

- en recettes

70 Produits des services et du domaine : 74,90 %

73 Impôts et taxes : 103,91%

74 Dotations et participations : 119,67%

75 Revenus des immeubles : 110,68 %

Les recettes des chapitres 74 et 75 sont supérieures aux prévisions suite à l'éligibilité en 2020 de la Ville à la Dotation de Solidarité Urbaine et à la part dite « majoration » de la DNP (74) et à une prévision prudentielle des revenus des immeubles (75).

La pandémie du Covid 19 a eu un impact sur tous les produits des services et du domaine (70) et plus particulièrement sur ceux des redevances et droits des services périscolaires, les droits de stationnement et de location sur la voie publique et la redevance d'occupation du domaine public communal.

La Ville n'a pas bénéficié du dispositif instauré par le gouvernement sur la compensation financière des pertes de recettes fiscales et domaniales (article 21 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020) faute d'éligibilité.

Les dépenses du chapitre 011 sont inférieures aux prévisions suite à la crise sanitaire dont l'impact se traduit respectivement par des charges moins importantes dues à la réduction des consommations de fournitures non stockables et non stockées (fluides, carburant), des achats moins importants de prestations de services (repas scolaires, frais de reproduction du Plessis Mag ...) et à la suppression de manifestations (salon des métiers d'art, feu d'artifice ...). Au chapitre 012, l'impact de la pandémie se traduit par la diminution des heures supplémentaires.

Les différences relevées concernant les dépenses d'équipement brut s'expliquent principalement par des coûts de réalisation inférieurs aux prévisions et par le report ou le règlement en 2021 d'opérations (réhabilitation du bassin d'initiation, travaux d'enfouissement des réseaux électriques, fourniture et pose de faux plafonds et éclairage à l'EPV, remplacement du groupe froid à Carlier, travaux de voirie sur diverses avenues, ...).

En recettes d'investissement, le taux élevé de réalisation s'explique principalement par : l'importance des taxes d'aménagement et les subventions versées par le département concernant l'ESPA et la piste cyclable avenue Ardouin.

En 2020, la Ville s'est désendettée (remboursement en capital de la dette supérieur à la souscription de nouveaux emprunts) de 2,14 M€ en l'absence de recours à l'emprunt (affectation du résultat 2019).

Le compte administratif doit être conforme au compte de gestion, établi par le comptable assignataire.

Il est proposé d'approuver le compte administratif 2020.